

Au service de la mémoire de votre département

Valoriser

Le service éducatif

Chaque année, le service éducatif propose aux classes des écoles, collèges, et lycées de la Guadeloupe de partir à la découverte des archives.

A travers la visite du bâtiment, des activités en ateliers (autour de documents originaux ou numérisés) mais également grâce aux dossiers pédagogiques produits par le service, les élèves sont initiés à la connaissance des sources patrimoniales de notre département et à la recherche historique.

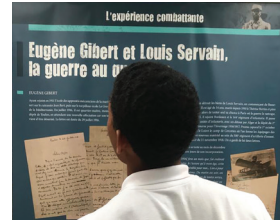
Nos conférences

Des conférences sont régulièrement organisées aux Archives départementales de la Guadeloupe, en général le mardi ou le jeudi à partir de 18h30.

La programmation est annoncée sur le site internet et nos réseaux sociaux.

Nos expositions temporaires et itinérantes

Les Archives départementales conçoivent et mettent à disposition gratuitement des expositions itinérantes. Les thématiques sont variées et les structures susceptibles d'accueillir une exposition le sont tout autant : établissement scolaire, médiathèque, mairie, maison de retraite, maison des associations.



Pour plus d'informations

Email : archives@cg971.fr

Rendez-vous sur nos réseaux sociaux



[archives guadeloupe](https://www.archivesguadeloupe.fr)

www.archivesguadeloupe.fr



Archives
Départementales
Guadeloupe

Rue des Archives, Bisdary

97113 Gourbeyre

05 90 81 13 02

archives@cg971.fr



[archives guadeloupe](https://www.archivesguadeloupe.fr)

www.archivesguadeloupe.fr



Archives
Départementales
Guadeloupe

*Au service de la mémoire
de votre département*

Les missions des Archives départementales

Depuis leur création en 1951 en Guadeloupe, les Archives départementales collectent, classent, conservent et communiquent les documents produits par les services publics implantés dans le département, ainsi que les documents privés intéressant l'histoire locale.



Collecter

Les Archives départementales ont l'obligation légale de recevoir les archives dont l'intérêt historique, administratif et juridique justifie la conservation définitive. Les administrations et organismes publics qui les produisent ont l'obligation de les verser aux Archives départementales. Elles peuvent aussi recevoir ou acquérir des archives privées intéressant l'histoire locale : fonds de familles, d'entreprises, d'érudits locaux, d'associations, de photographes ou d'architectes par exemple.

En complément des fonds d'archives, la bibliothèque des Archives départementales de la Guadeloupe s'enrichit chaque année d'ouvrages relatifs à l'histoire locale et régionale (14 000 ouvrages actuellement).

Elle comporte également une importante collection de journaux et de périodiques alimentée par la gestion du dépôt légal des imprimeurs.

Conserver

Pour transmettre les documents hérités du passé (6 kilomètres linéaires actuellement) aux générations futures, il est nécessaire de veiller à leur bonne conservation matérielle et de les préserver des différentes causes possibles de dégradation : fragilité intrinsèque des supports, humidité, moisissures, chocs thermiques, insectes...

Les Archives départementales assurent ainsi un contrôle et une régulation de la température et de l'hygrométrie des magasins de conservation, conditionnent les documents dans des matériaux spécifiques (cartons et papier neutres) et font restaurer et relier les documents endommagés par leur atelier de restauration et relieur.

Classer

Les Archives départementales classent les documents qu'elles collectent et en établissent la description dans des instruments de recherche (inventaires) mis à la disposition du public.

Ils sont aussi mis en ligne sur le site internet des Archives départementales au fur et à mesure de l'avancée des traitements intellectuels et techniques.

Communiquer

La conservation des fonds est organisée pour l'information des citoyens et dans l'intérêt de la recherche historique.

La finalité ultime des actions menées par les Archives départementales est de communiquer les documents au public, dans les conditions prévues par la loi.

À cette fin, la salle de recherche accueille le public, et 750 000 pages d'archives sont également accessibles sous forme numérisée, depuis notre site internet.

Conservation
6 km linéaires d'archives

Généalogie
10 300 registres d'Etat civil

Archives numérisées
750 000 archives consultables en ligne
www.archivesguadeloupe.fr

Bibliothèque
14 000 ouvrages et 1 700 périodiques

